



MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Rapport du Conseil d'Administration
Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 septembre 2018

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Etrangers à Monaco (S.B.M.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Assemblée Générale Ordinaire
en date du 21 septembre 2018*

Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – MC 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

Conseil d'Administration

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

M. Michel DOTTA

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Michael MECCA

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

M. William TIMMINS

UFIPAR S.A.S. (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

Direction Générale

Président-Délégué

M. Jean-Luc BIAMONTI

Directeur Général Adjoint Finances

M. Yves de TOYTOT

Secrétaire Général

M. Emmanuel VAN PETEGHEM

Commissaires aux Comptes

Titulaires

M. André GARINO

M. Jean-Humbert CROCI

Suppléants

Mme Bettina RAGAZZONI

M. Romain VIALE

Auditeur Contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS

<u>1</u>	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
<u>2</u>	CHIFFRES CLÉS	9
<u>3</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2017/2018	11
	3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2017/2018	12
	3.2 Investissements et perspectives	22
<u>4</u>	ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL	27
	4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28
	4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34
	4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	41
	4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	42
	4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	49
<u>5</u>	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES	51
<u>6</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2018	53
	6.1 Ordre du jour	54
	6.2 Rapport du Conseil d'Administration	55
	6.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	57

1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Je vous avais indiqué, lors de la précédente Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, que l'exercice 2017/2018 devait montrer une amélioration par rapport aux mauvaises années précédentes.

Cet exercice a, en effet, enregistré une amélioration du chiffre d'affaires de 3,4 % et une réduction de la perte opérationnelle, qui passe de - 32,8 millions d'euros à - 27,1 millions d'euros, et plus encore de la perte nette qui, grâce à la meilleure performance de Betclix, ressort à - 14,6 millions d'euros, contre - 36,4 millions d'euros en 2016/2017.

Le résultat opérationnel est impacté à hauteur de 10 millions d'euros par les travaux liés à la rénovation de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo, ainsi que par les coûts inhérents aux nouvelles Conventions Collectives dans les Casinos signées en avril 2015 et avril 2016, mais dans une moindre mesure qu'au cours des exercices passés.

Cette amélioration, encore insuffisante, de la performance de votre Société est le résultat de la poursuite sans relâche de la stratégie annoncée :

■ Rénovation du patrimoine de la Société :

La rénovation de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo et la construction du One Monte-Carlo ont progressé de façon satisfaisante. Le coût de ces deux projets demeure très proche du budget initial (léger dépassement conduisant à une estimation revue à 660 millions d'euros). Ils seront livrés dans les délais annoncés (fin de l'année pour l'Hôtel de Paris Monte-Carlo et début 2019 pour le One Monte-Carlo).

Au cours de l'exercice sous revue, et alors que la location des résidences et des bureaux du One Monte-Carlo n'était pas officiellement ouverte, nous avons loué quelques appartements dans sa partie résidentielle ainsi que des espaces de bureaux. L'ensemble des espaces commerciaux sont à ce jour loués.

En outre, le Jimmy'z Monte-Carlo a été profondément rénové à la plus grande satisfaction de la clientèle.

■ Relance de l'activité de la Société :

L'activité du secteur hôtelier a progressé de plus de 7 %, en partie grâce à la réouverture partielle de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo et à l'activité toujours plus soutenue du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Méridien Beach Plaza.

Sous la direction de M. Pascal Camia, la relance de l'activité jeux se poursuit. Au cours de l'exercice, plusieurs initiatives ont été prises pour attirer plus de joueurs en Principauté. L'organisation de deux dîners surréalistes au sein du Casino de Monte-Carlo a été très appréciée par nos plus importants clients qui y étaient invités. Nous avons également organisé davantage de tournois au sein du Casino avec notamment un tournoi de roulette européenne doté d'un prix d'un million de dollars. Notre attention s'est aussi portée sur la clientèle des « Fun Players » en animant constamment l'Atrium du Casino de Monte-Carlo et en expérimentant l'installation d'un casino éphémère près d'une piscine.

L'exercice en cours semble confirmer le bien-fondé de l'ensemble des initiatives que nous avons prises et la performance de votre Société devrait, en cela, continuer à s'améliorer.

Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui l'arrivée au sein du Conseil d'Administration de votre Société de M. Christophe Navarre dont la nomination vient renforcer, de par son expérience dans les métiers du luxe, la volonté de votre Conseil d'Administration de maintenir l'excellence du Groupe S.B.M. à son meilleur niveau.

Je ne saurais terminer sans remercier l'ensemble du personnel qui œuvre sans relâche pour satisfaire notre clientèle au mieux durant cette période d'importants changements et évolutions dans les divers domaines d'activité de votre Société.

Jean-Luc Biamonti

Président-Délégué



Terrasse du Bar Américain - Hôtel de Paris Monte-Carlo

2

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

DONNÉES CONSOLIDÉES <i>(en millions d'euros)</i>	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Chiffre d'affaires	461,4	458,8	474,6
Résultat opérationnel avant amortissements	19,9	17,1	22,1
Résultat opérationnel	(31,0)	(32,8)	(27,1)
Résultat net consolidé – part du Groupe	(29,1)	(36,4)	(14,6)
Résultat global – part du Groupe	(32,6)	(37,2)	(14,6)
Capacité d'autofinancement	23,8	16,4	23,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	77,8	111,9	191,8
Capitaux propres	656,2	639,6	624,8
Endettement net (trésorerie nette)*	(187,0)	(94,0)	50,9
Effectifs moyens annuels (en nombre de personnes)	4 104	4 148	4 213
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice (en euros)	32,55	33,20	54,80
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	4	4	4
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	213,6	201,7	200,7
Résultat opérationnel**	(8,6)	(20,2)	(14,8)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	1 080	1 088	1 100
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	64,3 %	63,6 %	67,5 %
Chiffre d'affaires	213,2	218,5	234,7
Résultat opérationnel**	(8,6)	(9,8)	(5,1)
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	36,1	39,4	40,9
Résultat opérationnel**	20,4	23,0	23,4

* L'endettement net est défini au chapitre 10.2 du Document de Référence 2018.

** Les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés. À compter de cet exercice, plus de la moitié de ces frais, soit 3,7 millions d'euros est donc imputée aux secteurs hôtelier et locatif, ce qui impacte favorablement le résultat opérationnel du secteur jeux. La note 21 des annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2018 présente les informations de l'exercice 2016/2017 retraitées pro forma.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2016, 2017 et 2018.



3

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2017/2018

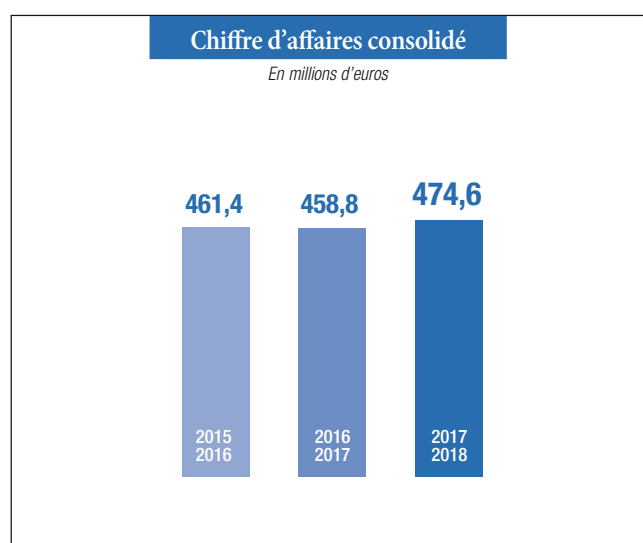
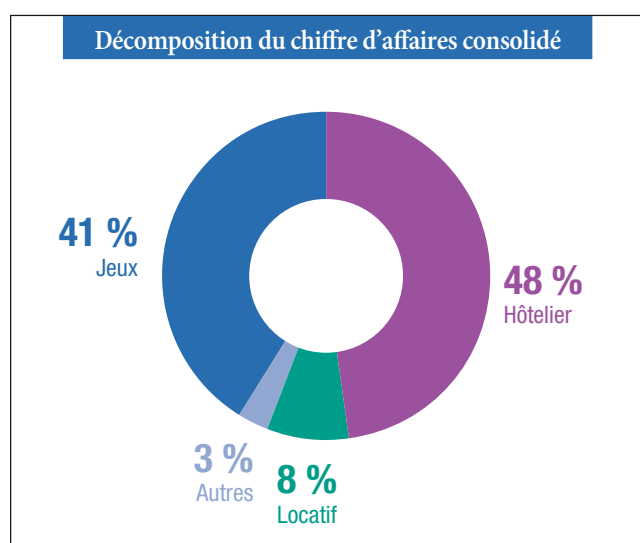
3.1	Présentation des résultats de l'exercice 2017/2018	12	3.2	Investissements et perspectives	22
3.1.1	Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2017/2018	12	3.2.1	Investissements réalisés	22
3.1.2	Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2017/2018	13	3.2.2	Principaux projets en cours et perspectives	24
3.1.3	Résultats consolidés 2017/2018 et autres agrégats financiers	17			
3.1.4	Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	20			
3.1.5	Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	21			

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2017/2018

3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2017/2018

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2017/2018 un chiffre d'affaires de 474,6 millions d'euros contre 458,8 millions d'euros sur l'exercice 2016/2017, soit une augmentation de + 3 %.

Chiffre d'affaires groupe par secteur (en millions d'euros)	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Écart (en millions d'euros)
Secteur Jeux	213,6	201,7	200,7	(1,0)
Secteur Hôtelier	213,2	218,5	234,7	16,2
Secteur Locatif	36,1	39,4	40,9	1,5
Autres Activités	13,6	14,3	13,5	(0,8)
Cessions internes	(15,0)	(15,1)	(15,2)	(0,2)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	461,4	458,8	474,6	15,8



La progression de 15,8 millions d'euros du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans le secteur hôtelier, et dans une moindre mesure du secteur locatif.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 200,7 millions d'euros contre 201,7 millions d'euros en 2016/2017. Cette stabilité d'ensemble masque toutefois des évolutions différentes suivant les activités. Ainsi, le chiffre d'affaires des appareils automatiques progresse de 7 % et celui des jeux de table du Casino Monte-Carlo de 21 %, ces hausses compensant le recul observé pour les activités jeux de table du Casino Café de Paris et du Sun Casino. Tous établissements confondus, le chiffre d'affaires des jeux de table s'inscrit en baisse de 8 %.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 234,7 millions d'euros contre 218,5 millions d'euros en 2016/2017. Cette évolution favorable trouve son origine dans une meilleure activité de l'Hôtel de Paris, et dans l'activité toujours plus soutenue du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Méridien Beach Plaza.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Monte-Carlo Bay, du Balmoral et des villas du Sporting, présente un chiffre d'affaires de 40,9 millions d'euros, en augmentation de 4 % par rapport à l'an passé.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires annuel de 13,5 millions d'euros contre 14,3 millions d'euros l'exercice précédent.

3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2017/2018

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2018.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 200,7 millions d'euros contre 201,7 millions d'euros en 2016/2017. Cette stabilité d'ensemble masque toutefois des évolutions différentes suivant les activités. Ainsi, le chiffre d'affaires des appareils automatiques

progresses de 7 % et celui des jeux de table du Casino Monte-Carlo de 21 %, ces hausses compensant le recul observé pour les activités jeux de table du Casino Café de Paris et du Sun Casino.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité.

Le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)		2015/2016	2016/2017	2017/2018	% évol.
43 %	Jeux de table	104,7	95,2	87,2	(8) %
51 %	Appareils automatiques	98,7	96,2	102,8	7 %
5 %	Activités annexes	10,2	10,2	10,8	5 %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	213,6	201,7	200,7	0 %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 87,2 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 95,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, en diminution de 8,0 millions d'euros soit - 8 %.

Alors que l'activité jeux de table des neuf premiers mois restait stable par rapport aux réalisations de l'exercice précédent, le secteur n'a pas été en mesure de renouveler la performance réalisée au cours dernier trimestre de l'exercice passé malgré la progression du nombre de joueurs suivis.

Ainsi, au cumul de l'exercice 2017/2018, le drop est en baisse de - 11 %, et le hold (rapport recettes/enjeux) s'améliore légèrement pour s'établir à 14,9 % contre 14,6 % pour l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les Jeux Européens, qui représentent plus de 65 % de son activité, et dans une moindre mesure les Jeux Américains. Au cours de l'exercice 2017/2018, les recettes de l'établissement augmentent de 11,6 millions d'euros, en raison notamment des bons résultats de la Roulette Européenne et de la Roulette Anglaise. La Roulette Européenne demeure le jeu le plus important de l'établissement avec près de 38,6 millions de recettes soit 49 % des recettes brutes de jeux de table du Casino de Monte-Carlo ;
- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros pour l'exercice, en diminution de - 11,2 millions d'euros par rapport à l'an passé. Le recul très important des recettes s'explique par la baisse du drop mais surtout un aléa particulièrement défavorable rencontré auprès d'un joueur ;
- l'établissement du Sun Casino enregistre une baisse des recettes brutes de - 36 % à 16,1 millions d'euros, avec une baisse simultanée du drop et du hold.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une hausse sensible de son activité, avec un chiffre d'affaires de 102,8 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2017/2018 contre 96,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Tous établissements confondus, les recettes sont en augmentation de 7 % principalement sous l'effet de la hausse du volume des mises de + 16 %, enregistrée plus particulièrement au Casino Café de Paris et au Sun Casino, le taux de redistribution augmentant légèrement sur la période.

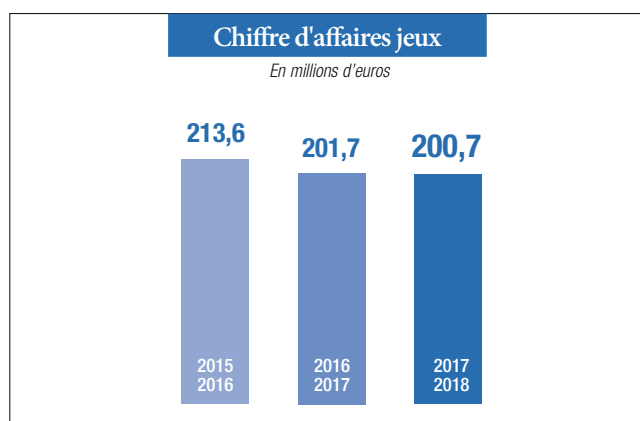
Il convient également de souligner l'évolution favorable du nombre de joueurs suivis, en hausse de 19 % au Casino Café de Paris, et de 17 % au Sun Casino. À noter que ce dernier établissement bénéficie aussi d'une exploitation en année pleine, des travaux de rénovation ayant perturbé l'exploitation pendant quatre mois l'an passé (septembre à décembre 2016).

L'exploitation en mode 24h/24 au Casino Café de Paris, les terrasses fumeurs et la politique d'animation plus soutenue permettent aux différents établissements de conserver une position concurrentielle forte par rapport aux établissements concurrents de la Riviera française et italienne.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 10,8 millions d'euros, en augmentation de 0,6 million d'euros par rapport à l'an passé. Cette évolution concerne principalement la restauration au sein des casinos, avec l'organisation d'événements éphémères au sein des établissements (pop-up, animations de l'Atrium, mariages).

Pour **l'ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à - 8,3 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre - 13,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Comme décrit en note 21 – « Résultat opérationnel » des notes annexes aux comptes consolidés présentées au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. Ces frais correspondent aux frais de personnel des équipes des services techniques, des services d'entretien et des services environnement/jardins appelés à intervenir dans l'ensemble du Resort. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés.



SECTEUR HÔTELIER

La poursuite des travaux de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris affecte encore sensiblement les conditions d'exploitation de cet établissement, ce qui a un impact significatif sur la performance du secteur hôtelier en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

Pour l'exercice 2017/2018, l'impact de ces travaux sur le résultat opérationnel du secteur est évalué à 10 millions d'euros contre 17 millions d'euros précédemment.

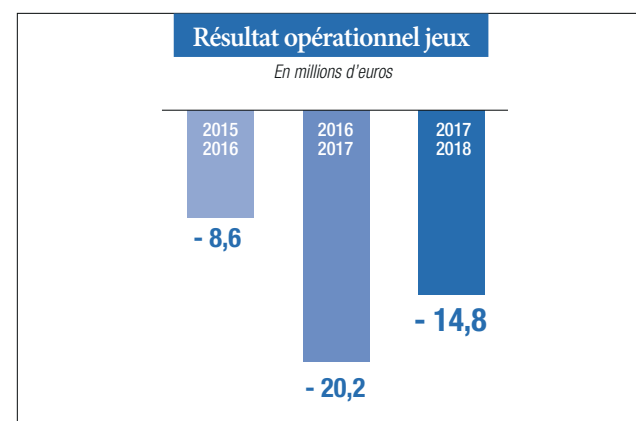
À noter que cette évaluation prend en compte le report partiel d'activité sur l'Hôtel Hermitage, mais pas les pertes d'activité, difficiles à évaluer, que doivent probablement supporter d'autres exploitations que la clientèle de l'Hôtel de Paris avait l'habitude de fréquenter, comme par exemple le complexe balnéaire du Monte-Carlo Beach, l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo ou les autres restaurants du Carré d'Or.

À compter de cet exercice, plus de la moitié de ces frais, soit 3,7 millions d'euros, est donc imputée aux secteurs hôtelier et locatif, ce qui impacte favorablement le résultat opérationnel du secteur jeux.

L'amélioration des résultats du secteur s'explique par ailleurs par une diminution des dépréciations de créances clients de 3,8 millions d'euros.

Les résultats du secteur restent impactés par la prise en compte des nouvelles conventions jeux de table et appareils automatiques, qui engendrent des coûts additionnels de 7,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2017/2018 contre 10,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette diminution des coûts afférents aux nouvelles conventions devrait se poursuivre au cours des exercices prochains.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 14,8 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre - 20,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.



Ainsi, l'ensemble du secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 234,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 218,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, en augmentation de + 7 %, soit 16,2 millions d'euros avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en amélioration de 9,7 millions d'euros dont 6,4 millions d'euros avec la réouverture du restaurant Le Grill ;
- le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort enregistre une progression de 3,1 millions d'euros de son chiffre d'affaires ;
- le Méridien Beach Plaza présente des recettes en progression de 2,2 millions d'euros, pour retrouver un niveau d'activité conforme à ce qu'il était avant les événements tragiques de Nice.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)		2015/2016	2016/2017	2017/2018	% évol.
41 %	Hébergement	88,1	87,9	95,4	9 %
45 %	Restauration	95,4	98,5	106,2	8 %
14 %	Autres	29,6	32,1	33,1	3 %
100 %	TOTAL SECTEUR HÔTELIER	213,2	218,5	234,7	7 %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 95,4 millions d'euros contre 87,9 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017.

Malgré l'exploitation réduite de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice avec une capacité moyenne de 56 chambres un peu supérieure à celle de l'exercice 2016/2017 (pour mémoire 43 chambres en moyenne), cet établissement présente une progression du nombre de chambres vendues et un taux d'occupation en hausse de 8 points. Cette évolution favorable de l'occupation et la progression significative des prix moyens permettent de réaliser une augmentation de 5,5 millions d'euros du chiffre d'affaires hébergement à l'Hôtel de Paris.

Les établissements du Méridien Beach Plaza et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort ont enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires hébergement de respectivement + 8 % et + 3 %.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation progresse, pour s'établir à 67,5 % contre 63,6 % pour l'exercice 2016/2017, avec une croissance sur l'ensemble des établissements. Étant calculé sur le nombre de chambres disponibles à la vente, le taux d'occupation de l'Hôtel de Paris ressort en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent du fait de la capacité limitée ;
- les prix moyens hébergement sont en progression, à l'exception de l'Hôtel Hermitage et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort qui présentent une diminution de leur recette moyenne consécutive à l'évolution du mix de chambres vendues ;
- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste proche de l'an passé, la part de clientèle française restant majoritaire avec 23 % du marché. Les clientèles russe et américaine représentent respectivement 13 % et 12 % de la clientèle du Resort.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 106,2 millions d'euros contre 98,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,7 millions d'euros. Cette hausse provient principalement de la réouverture du restaurant Le Grill au dernier étage de la Rotonde de l'Hôtel de Paris (+ 6,4 millions d'euros).

Les autres établissements de restauration du Groupe S.B.M. enregistrent des évolutions plus contrastées. Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis est de 989 000, soit une augmentation de 42 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. Outre les établissements de l'Hôtel de Paris, la progression d'activité en restauration est principalement remarquée au Méridien Beach Plaza (+ 11 000 couverts à 234 000) et au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (+ 13 000 couverts à 167 000) qui est un des seuls établissements hôteliers à présenter une hausse simultanée du nombre de couverts vendus et du prix moyen.

Tous établissements confondus, le prix moyen augmente de 3 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un effet mix favorable (hausse des couverts à prix moyens les plus élevés, et notamment avec les points de vente de l'Hôtel de Paris et du Louis XV Alain Ducasse).

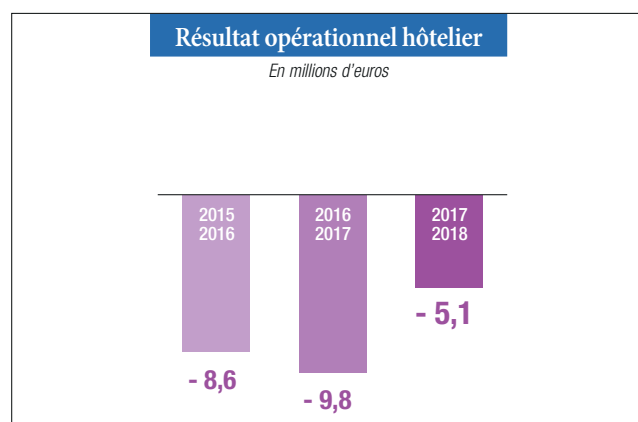
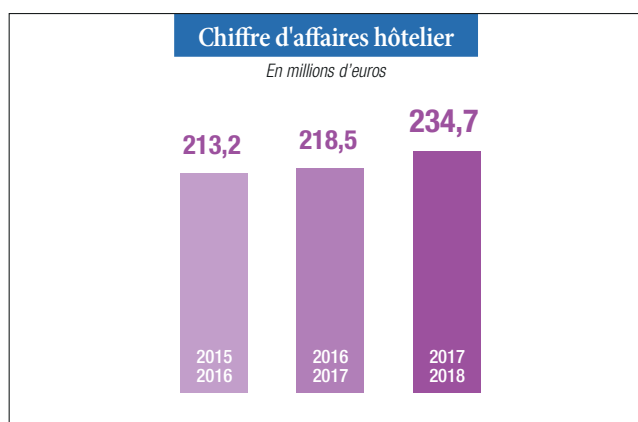
Enfin, avec 259 000 couverts, soit une baisse de 4 000 couverts par rapport à l'exercice précédent, le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté du Groupe S.B.M.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 3 %, à 33,1 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 au lieu de 32,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Comme décrit en note 21 – « Résultat opérationnel » des notes annexes aux comptes consolidés présentées au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés. À compter de cet exercice, cette modification impacte défavorablement le résultat opérationnel du secteur hôtelier de 3,0 millions d'euros.

Pour **l'ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 18,9 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 14,7 millions d'euros pour 2016/2017, soit une augmentation de 4,2 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 5,1 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre un résultat négatif de - 9,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 40,9 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 39,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 4 %.

Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	% évol.
57 % Locatif commercial	19,0	21,0	23,2	10 %
43 % Locatif résidentiel	17,1	18,4	17,7	(4) %
100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF	36,1	39,4	40,9	4 %

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux enregistre un chiffre d'affaires de 23,2 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 21,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression de 2,2 millions d'euros résulte principalement de la création de nouveaux espaces commerciaux à l'intérieur du Casino de Monte-Carlo.

Le segment **locatif résidentiel** est essentiellement composé des résidences de grand standing du « Monte-Carlo Bay », du « Balmoral » et des « villas du Sporting ». Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 17,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 18,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017, en diminution de 0,7 million d'euros.

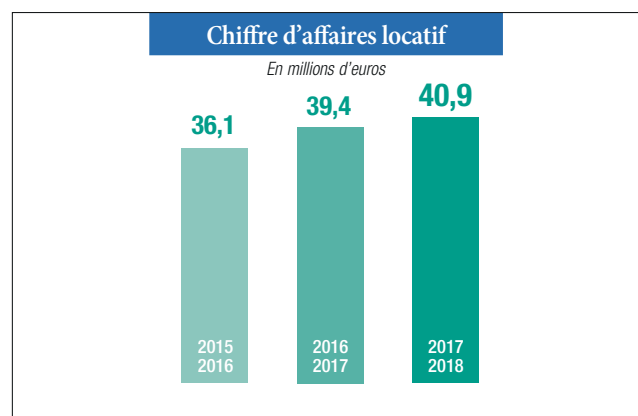
Comme décrit en note 21 – « Résultat opérationnel » des notes annexes aux comptes consolidés présentées au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification

d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés. À compter de cet exercice, cette modification impacte défavorablement le résultat opérationnel du secteur locatif de 0,7 million d'euros.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour **l'ensemble du secteur locatif**, s'établit à 35,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 35,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,5 million d'euros.

La charge d'amortissements du secteur locatif s'élève à 12,3 millions d'euros sur l'exercice 2017/2018 contre 12,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 23,4 millions d'euros contre 23 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,4 million d'euros.



3.1.3 Résultats consolidés 2017/2018 et autres agrégats financiers

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 31 mars 2018 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Produits des activités ordinaires	458 832	474 589
Achats consommés	(49 437)	(52 359)
Autres charges externes	(120 293)	(122 400)
Impôts, taxes et versements assimilés	(31 990)	(31 796)
Charges de personnel	(236 623)	(244 317)
Amortissements	(49 968)	(49 206)
Autres produits et charges opérationnels	(3 342)	(1 628)
Résultat opérationnel	(32 821)	(27 117)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	151	4
Coût de l'endettement financier brut	84	(120)
Coût de l'endettement financier net	235	(116)
Autres produits et charges financiers	462	277
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(4 171)	12 511
Résultat net consolidé	(36 295)	(14 446)
Part des intérêts minoritaires	(85)	(150)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	(36 380)	(14 595)
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	(1,48)	(0,60)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	(1,48)	(0,60)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Résultat net consolidé	(36 295)	(14 446)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(960)	213
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	(20)	
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)		
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	128	(180)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(37 147)	(14 413)
Dont résultat global part du Groupe	(37 229)	(14 561)
Dont résultat global part des minoritaires	82	149

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 2,9 et 2,1 millions d'euros en relation avec l'activité du secteur hôtelier.

L'évolution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la diminution de la redevance sur les recettes brutes des jeux, du fait d'une baisse des recettes de jeux au cours de l'exercice écoulé.

Les « Charges de personnel » de l'exercice 2017/2018 sont en augmentation de 7,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, dont 1,6 million d'euros d'augmentation nette des provisions pour litiges avec le personnel.

Hors cette variation des provisions, les frais de personnel augmentent de 6,1 millions d'euros avec les évolutions suivantes :

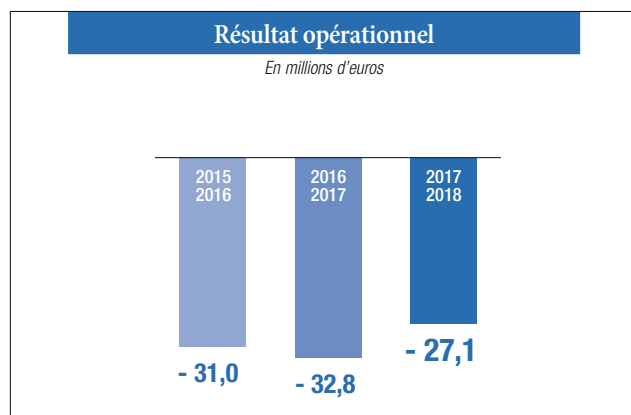
- hausse des frais de personnel du secteur hôtelier de 2,7 millions d'euros en relation avec l'évolution favorable de l'activité et la réouverture partielle de l'Hôtel de Paris et de son restaurant Le Grill ;
- hausse des frais de personnel relatif au plan de sûreté engagé pour 1,5 million d'euros, avec l'embauche de personnels qui assurent des prestations qui étaient précédemment externalisées ;

- hausse des frais de personnel du secteur jeux, l'évolution plus favorable constatée dans le secteur des jeux de table d'environ 1,0 million d'euros étant dégradée par une hausse des charges dans les autres activités et des appareils automatiques de 1,5 million d'euros ;

- hausse des frais de personnel des autres secteurs pour un montant de 1,4 million d'euros.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une baisse de 0,8 million d'euros. Bien que la première phase des travaux de l'Hôtel de Paris, relative aux Ailes Rotonde et Alice, soit achevée, les travaux engagés maintenant sur les Ailes Casino et Beaux-Arts perturbent fortement l'exploitation des nouveaux espaces reconstruits. Pour ces raisons, la mise en service des nouveaux équipements et les amortissements correspondants n'interviendront qu'à l'achèvement du projet en fin d'année 2018.

Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en déficit de - 27,1 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 32,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

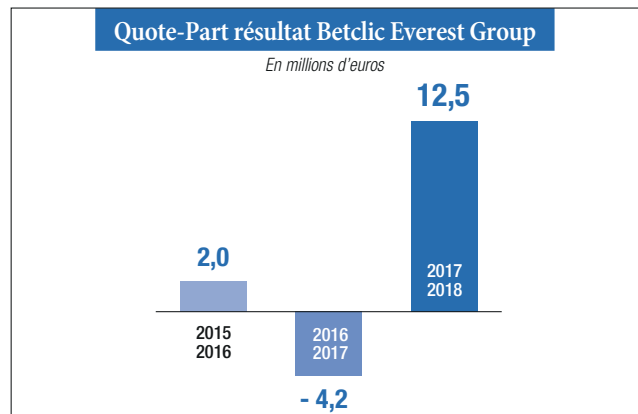
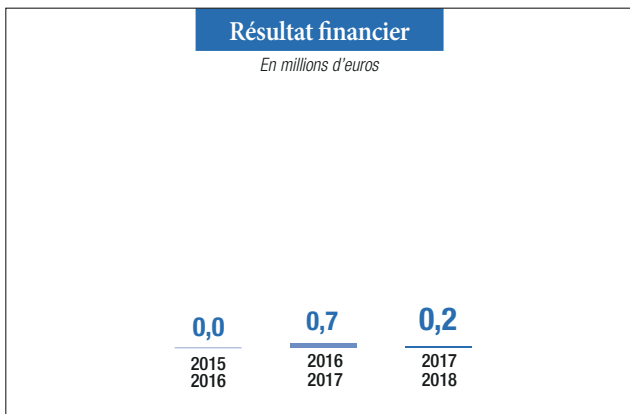


Le **résultat financier** de l'exercice 2017/2018 présente un profit de 0,2 million d'euros contre un profit de 0,7 million d'euros pour l'exercice précédent. À noter que les coûts des emprunts relatifs au financement des projets Hôtel de Paris et One Monte-Carlo sont capitalisés pour la part correspondant à la période de construction.

Enfin, la consolidation par **mise en équivalence de Betcltic Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat

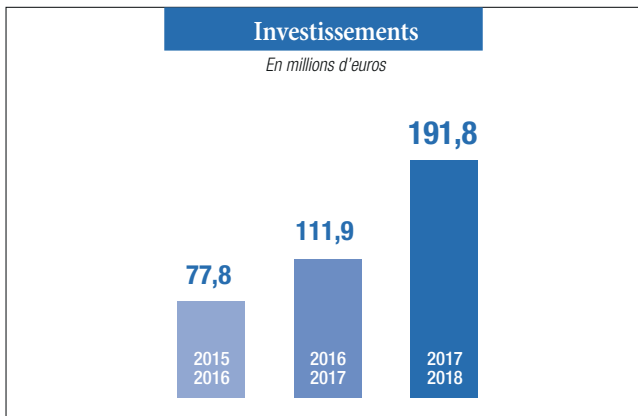
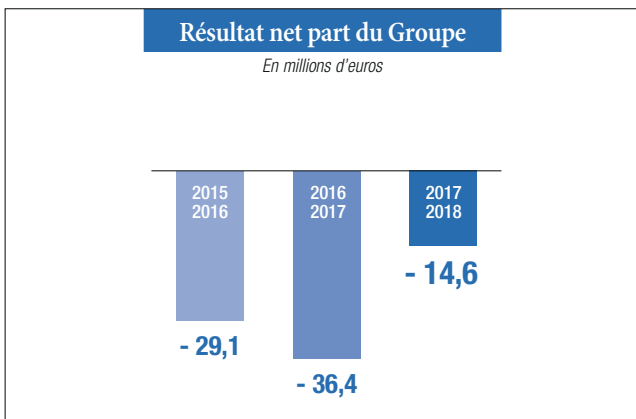
pour la période considérée, soit une quote-part positive de 12,5 millions d'euros contre un déficit de - 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017. Cette progression des résultats est notamment le reflet de la bonne performance de Betcltic sur le marché français en lien avec le succès rencontré auprès des joueurs par les nouvelles applications mobiles. Les résultats du groupe BEG sont également favorablement impactés par la non-récurrence des dépenses de marketing et de communication qui avaient été engagées l'an passé à l'occasion du Championnat d'Europe de football.

3



Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en perte de - 14,6 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre un déficit de - 36,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017, soit une réduction de 21,8 millions d'euros de la perte nette consolidée.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissements** a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 191,8 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 111,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après prise en compte des variations des prêts et avances consentis et des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un décaissement net de 181,6 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 111,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.



La **capacité d'autofinancement** s'élève à 23,6 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 16,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une amélioration du résultat opérationnel avant amortissement de 4,9 millions d'euros. Après la prise en compte d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 8,5 millions d'euros, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 32,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 18,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017.

Au 31 mars 2018, la **trésorerie nette d'endettement financier** du Groupe S.B.M. est négative de - 50,9 millions d'euros contre un solde positif de 94 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo –, le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédit permettent des tirages à l'initiative du Groupe pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Les sommes utilisées à cette date seront

ensuite remboursées semestriellement, la dernière échéance étant fixée au 31 janvier 2024.

Au 31 mars 2018, le Groupe S.B.M. a effectué six tirages pour un montant total de 126,8 millions d'euros, soit la totalité de la tranche A et 40 millions d'euros sur la tranche B.

3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, Société Mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère <i>(en millions d'euros)</i>	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Chiffre d'affaires	399,4	394,9	405,5	10,6
Résultat brut d'exploitation	5,0	1,8	5,4	3,6
Amortissements	(45,0)	(43,7)	(42,7)	1,0
Résultat opérationnel	(40,0)	(42,0)	(37,3)	4,6
Résultat financier	7,7	8,8	9,5	0,6
Résultat exceptionnel	(6,1)	(3,7)	(4,3)	(0,6)
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	(38,3)	(36,8)	(32,1)	4,7

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2017/2018 s'élève à 405,5 millions d'euros contre 394,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,6 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 37,3 millions d'euros contre une perte de - 42 millions d'euros en 2016/2017. Cette amélioration résulte essentiellement de l'amélioration du chiffre d'affaires du secteur hôtelier et dans une moindre mesure du secteur locatif.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre principalement les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M. Les coûts d'emprunts relatifs au financement des travaux de l'Hôtel de Paris et du complexe immobilier du One Monte-Carlo sont capitalisés pour la part correspondant à la période de construction.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit à - 4,3 millions d'euros pour l'exercice, soit un montant en diminution de - 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation provient essentiellement de la prise en compte des résultats déficitaires de la filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., plus importants que l'an passé.

RÉSULTAT NET ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat net social de l'exercice 2017/2018 s'élève à - 32,1 millions d'euros contre un résultat négatif de - 36,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 4,7 millions d'euros.

3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2017/2018, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

■ les opérations traitées avec les filiales de votre Société :

- la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
- la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
- la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
- la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
- la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.),
- la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
- la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
- la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
- la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
- la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
- la SARL Café Grand Prix,
- la Société Betcliv Everest Group,

■ ainsi que :

- les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
- la mise à disposition d'emplacements de parking et d'une vitrine réalisée à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représente des montants non significatifs,
- les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la Société SCEA Fondugues Pradugues, dont M. Laurent Nouvion est associé et gérant, et qui représentent des montants non significatifs,
- et les opérations de conseil réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Lochinvar Consulting, dont M. William Timmins est Président Directeur Général, et qui représentent des montants non significatifs.

3.2 Investissements et perspectives

3.2.1 Investissements réalisés

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissements au cours des exercices passés, pour un montant total de 429 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-dessous, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2017	Exercice clos le 31 mars 2018
Secteur jeux	11 916	5 518	2 573
Secteur hôtelier	31 060	87 294	96 388
Secteur locatif	32 496	45 778	87 785
Autres activités et services communs	6 573	9 206	12 456
TOTAL	82 045	147 795	199 202

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 20 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 5 millions d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Au cours des trois derniers exercices, le Groupe S.B.M. a également entrepris des travaux de rénovation dans deux de ses casinos.

L'investissement principal de l'exercice 2015/2016 concernait le programme d'extension et de rénovation totale du Casino Café de Paris, avec notamment la création d'une nouvelle terrasse extérieure de 350 m² située du côté de l'Avenue des Spélugues. L'espace ainsi créé a permis d'installer de nouvelles machines accessibles à tous, y compris la clientèle fumeurs. La terrasse constitue également un lieu ouvert pour un service de bar et de restauration.

Les points essentiels du programme de rénovation ont porté sur :

- la construction d'un nouveau bar en position centrale, élément architectural fort constituant un point d'attrait marquant pour l'établissement ;
- la création d'un espace convivial de restauration, offre non proposée précédemment, qui a nécessité la création d'une cuisine en sous-sol ;

- une vraie amélioration architecturale de la terrasse extérieure existante, avec notamment l'ajout de marquises en verre ;
- une remise à plat technique complète de l'ensemble des installations.

L'ensemble de ces nouvelles installations, et notamment la nouvelle terrasse, a été ouvert au public le 4 décembre 2015.

Par ailleurs, si le nombre de machines installées au Casino Café de Paris est resté sensiblement identique, la réalisation de ce programme de travaux a permis à l'établissement d'élargir son offre de jeu avec des jeux de table (jeux américains). Cet établissement dispose ainsi d'une offre complète en termes d'animation et d'un environnement privilégié qui rencontre un grand succès auprès de la clientèle.

Le montant total d'investissements du programme d'extension et de rénovation totale du Casino Café de Paris, hors machines à sous, est de 10,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Au cours de l'exercice 2016/2017, l'établissement du Sun Casino a été rénové dans un esprit Las Vegas. L'aménagement a été repensé : décor aux tonalités rouge, bar rénové, espace de restauration agrandi, tout a été fait pour offrir aux clients un instant de jeu à l'américaine. L'offre de jeux s'est également enrichie avec des machines à sous exclusives et des tables de Craps en exclusivité sur la Côte d'Azur.

Le montant total des investissements de ce projet, hors machines à sous, est de 1,7 million d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 214,7 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Plus de 80 % des investissements de ce secteur pour les trois derniers exercices concernent le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris (voir chapitre 3.2.2 ci-après – « Principaux projets en cours »).

Les autres travaux d'investissement concernent d'une part des travaux courants comme, par exemple, la rénovation des chambres et suites de l'Aile Beaumarchais de l'Hôtel Hermitage ou les travaux de rénovation du Monte-Carlo Beach, mais également la rénovation du Jimmy'z effectuée en 2016/2017 et 2017/2018 avec deux périodes de fermetures pendant la période hivernale. La rénovation a permis de moderniser l'établissement, mais aussi de rénover notamment le bar intérieur et les espaces VIP et de créer un bar extérieur ouvert sur le lagon. Le montant total de ces travaux de rénovation au cumul des trois derniers exercices s'élève à 5,5 millions d'euros.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2017/2018 s'élève à 96,4 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 166,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Monte-Carlo Bay (24 appartements de très grand luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la Résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le port Hercule), et en 2014/2015 avec les villas du Sporting (3 villas idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, constituant une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers, avec piscine particulière et accès privatif direct à la mer) prend plus d'ampleur encore avec le projet de développement immobilier en cours au cœur de Monte-Carlo, décrit au chapitre 3.2.2 suivant.

Les dépenses engagées pour ce projet majeur au titre des trois derniers exercices s'établissent à 161 millions d'euros, dont 85 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018.

Au cumul de l'ensemble du secteur locatif, le montant des investissements réalisés en 2017/2018 s'élève à 87,8 millions d'euros.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 28,2 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Ils concernent principalement des logiciels et systèmes de gestion mis en œuvre par les directions supports du Groupe S.B.M. comme la Direction des Ressources Humaines (gestion des temps et des activités, paie) ou la Direction Informatique (acquisition de licences, etc.), ainsi que la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club.

3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2018 seront poursuivis en 2018/2019 dans le cadre du programme d'investissements défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets en cours sont les suivants :

SECTEUR JEUX

Les principaux projets engagés concernent le renouvellement du parc des appareils automatiques.

SECTEUR HÔTELIER

Comme précédemment indiqué, la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris constitue le principal projet en cours du secteur hôtelier.

La rénovation de l'Hôtel de Paris porte en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recombinaison tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement sera similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et suites sera augmentée, et la proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation sont :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;
- l'ouverture du Bar Américain et du futur restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;
- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du futur complexe immobilier.

Cette rénovation et ces innovations permettront à l'Hôtel de Paris de continuer à rester à la pointe des attentes d'une clientèle toujours plus exigeante des palaces.

La façade historique de l'Hôtel de Paris face au Café de Paris restera intacte. Les lieux de légende, tels que le Hall d'entrée et la cave, ainsi que les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV - Alain Ducasse et le Grill, seront maintenus.

Le Grill, situé au huitième étage, est d'ailleurs la première nouveauté de l'Hôtel de Paris révélée en exclusivité en mai 2017. Parmi les nouveautés : une décoration plus contemporaine, la Suite Princesse Grace et une terrasse extérieure élargie avec une vue magnifiée.

Prévu pour durer quatre années, le chantier qui a débuté en 2014 a porté tout d'abord sur les ailes Rotonde et Alice qui ont été entièrement démolies pour être reconstruites. Ces deux ailes du bâtiment ont été achevées et ont été commercialisées à partir du mois de mai 2017, à l'occasion du Grand Prix Automobile de Formule 1. Avec la mise en service de ces deux ailes, l'établissement a disposé sur l'exercice 2017/2018 d'une capacité moyenne de 56 chambres contre 40 chambres précédemment. Le maintien de l'exploitation partielle de l'établissement pendant toute la durée des travaux a été décidé afin de limiter au maximum l'impact social de ce projet mais aussi de continuer à disposer d'une capacité d'accueil pour la clientèle habituelle de joueurs.

Le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris est estimé à 270 millions d'euros sur la période 2014-2018, hors le montant estimé des pertes d'exploitation.

Au 31 mars 2018, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ce projet s'élève à 201,7 millions d'euros, dont 175 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Le projet se déroule conformément au calendrier prévu et dans le respect du budget alloué.

SECTEUR LOCATIF

De même, le développement immobilier One Monte-Carlo, situé au cœur de Monaco, sur le site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver, constitue le principal projet engagé pour le secteur locatif, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

Le complexe immobilier One Monte-Carlo sera constitué de sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable. Sur le site paysagé seront ainsi créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monaco représente un montant d'investissements estimé à 390 millions d'euros sur la période 2013-2018.

Au 31 mars 2018, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre du projet s'élève à 253,8 millions d'euros dont :

- frais d'études et honoraires pour 53,8 millions d'euros ;
- frais de construction et lots techniques pour 128,9 millions d'euros ;
- frais de construction et d'aménagement des Pavillons de Monte-Carlo dans les Jardins des Boulingrins pour 22,1 millions d'euros ;
- frais de rachat de droits au bail pour 33 millions d'euros.

La part de ces investissements réalisée au cours de l'exercice 2017/2018 s'élève à 85 millions d'euros.

L'ensemble des infrastructures de l'ensemble immobilier a été finalisé et l'édification des bâtiments en superstructure a démarré en mai 2017. La date cible pour l'achèvement du projet est fixée pour la fin de l'année 2018.

Compte tenu de ces différents projets, les dépenses d'investissements estimées pour l'exercice 2018/2019 devraient être de l'ordre de 205 millions d'euros, dont 170 millions d'euros au titre des deux projets majeurs précités.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier au cœur de Monaco sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Avec la réalisation des deux projets précités, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel avant amortissements supérieur à 50 millions d'euros en année pleine, à compter de la mise en service de ses actifs, prévue en début d'année 2019. Ainsi, le Groupe S.B.M. prendra une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Ces projets représentent néanmoins un effort d'investissement sans précédent. Le montant total de ces projets est estimé aujourd'hui à un montant de 660 millions d'euros, hors montant estimé des pertes d'exploitation liées à la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris. Au 31 mars 2018, les engagements du Groupe S.B.M. au titre de ces deux projets représentent plus de 90 % du coût total précité.

Dans ce contexte, la politique d'investissement menée par le Groupe S.B.M. aura pour objectif d'assurer à ses clients des prestations selon les meilleurs standards du marché, tout en privilégiant les projets à plus forte rentabilité.



4

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

Les états financiers sociaux et consolidés complets (états de synthèse et notes annexes) sont présentés au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Les informations présentées ci-après sont constituées des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux, tableau de variation des capitaux propres), accompagnés des rapports correspondants établis par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur Contractuel.

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28	4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	41
4.1.1 Bilan au 31 mars 2018	28		
4.1.2 Compte de pertes et profits	30		
4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes	31	4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	42
4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	32	4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2018	42
		4.4.2 Compte de résultat consolidé	43
4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34	4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie	44
4.2.1 Bilan au 31 mars 2018	34	4.4.4 Variation des capitaux propres	45
4.2.2 Compte de résultat	36	4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	46
4.2.3 Tableau des flux de trésorerie	37		
4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français	38	4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	49

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse

4.1.1 Bilan au 31 mars 2018

ACTIF

	Exercice 2017/2018			Exercice 2016/2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE À MOINS D'UN AN	149 721	47 953	101 767	131 563
Espèces en caisse	29 998		29 998	19 734
Banques : dépôts à vue	34 297		34 297	22 183
Autres valeurs à vue	23		23	
Banques : dépôts à terme				42 003
Titres négociables				6 352
Créances d'exploitation	8 731	1 975	6 756	7 768
Débiteurs divers	23 963	413	23 550	17 647
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	47 582	45 565	2 017	11 127
Actif précompté	5 126		5 126	4 750
STOCKS	11 211	23	11 187	10 963
PAIEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	561		561	568
Avances sur commandes	561		561	568
ACTIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	762		762	722
Dépôts et cautionnements versés	762		762	722
TITRES DE PARTICIPATION	285 472	59 485	225 987	236 146
Sociétés affiliées	285 368	59 458	225 910	236 057
Autres participations	104	27	77	89
IMMOBILISATIONS	1 617 087	781 069	836 018	685 553
Immobilisations incorporelles :				
♦ Concessions et droits similaires	32 499	27 340	5 160	5 319
♦ Droit au bail	18	18		
♦ Immobilisations en cours	2 124		2 124	1 495
Immobilisations corporelles :				
♦ Terrains	84 414		84 414	84 411
♦ Écarts de réévaluation au 31/03/79	35 611	35 611		
♦ Aménagements terrains	2 491	2 491		
♦ Constructions	768 052	497 113	270 939	285 367
♦ Installations techniques	182 598	161 330	21 268	26 925
♦ Autres immobilisations	66 278	57 166	9 112	11 480
♦ Immobilisations en cours	443 001		443 001	270 554
Total de l'actif	2 064 813	888 530	1 176 283	1 065 515
FRAIS À AMORTIR	3 284		3 284	3 847
COMPTES DE RÉGULARISATION	5 745		5 745	5 953
Dépenses payées d'avance	5 687		5 687	5 865
Autres comptes transitoires	54		54	88
Écarts de conversion	4		4	
TOTAL GÉNÉRAL	2 073 841	888 530	1 185 312	1 075 315
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	7
Cautions et garanties données			59 170	60 343
Cautions reçues			31 831	18 098
Autres engagements reçus			11 700	26 631
Fournisseurs			172 193	260 112
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			108 200	235 000
Couverture de taux variables			100 000	100 000
			483 099	700 190

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
PASSIF EXIGIBLE À MOINS D'UN AN	309 211	170 607
Découverts bancaires		
Effets à payer	23 785	16 954
Dettes d'exploitation	72 772	77 384
Comptes des sociétés affiliées	21 012	19 678
Comptes des employés	30 685	29 599
Emprunts	127 293	914
Autres dettes	3 395	3 664
Passif précompté	30 270	22 415
ENCAISSEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	25 541	23 717
Acomptes reçus	16 948	15 006
Dépôts et cautionnements reçus	8 593	8 711
PASSIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE	31 202	31 202
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	31 202	31 202
PROVISIONS POUR RISQUES	7 295	5 184
Autres provisions pour risques	7 295	5 184
COMPTES DE RÉGULARISATION	143 446	143 840
Revenus imputables aux exercices futurs	136 831	136 708
Autres comptes de régularisation passif	395	330
Écarts de conversion	23	40
Subvention d'investissement		
♦ <i>montant brut</i>	17 535	17 535
♦ <i>amortissement</i>	(11 339)	(10 772)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	430 791	430 791
Capital : 24 516 661 actions de 1 euro chacune	24 517	24 517
Primes d'émission sur actions	214 650	214 650
Écarts de réévaluation :		
♦ Écarts de réévaluation 31/03/90	167 694	167 694
♦ Réserve de réévaluation 31/03/79	23 931	23 931
Réserves :	162 243	162 243
♦ Réserve statutaire	2 452	2 452
♦ Réserve facultative	148 799	148 799
♦ Réserve de prévoyance	10 992	10 992
♦ Plus-value à long terme		
Résultats :	75 584	107 732
♦ Report à nouveau bénéficiaire	107 732	144 545
♦ Résultat net de l'exercice	(32 148)	(36 814)
Total fonds social	668 618	700 765
TOTAL GÉNÉRAL	1 185 312	1 075 315
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	7
Cautions et garanties données	59 170	60 343
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	31 831	18 098
Autres engagements reçus	11 700	26 631
Fournisseurs	172 193	260 112
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	108 200	235 000
Couverture de taux variables	100 000	100 000
	483 099	700 190

4.1.2 Compte de pertes et profits

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
ACTIVITÉ PRINCIPALE		
Produits des jeux	207 145	209 841
Prestations de services	204 535	191 122
Ventes de marchandises	6 218	6 144
Autres produits de gestion courante	5 110	6 303
Moins : cessions internes	(12 789)	(12 585)
Total Produits de l'activité principale	410 218	400 825
À déduire :		
♦ Coût d'achat des marchandises	(4 395)	(4 207)
♦ Consommations	(141 602)	(139 322)
♦ Redevances, impôts et taxes	(31 770)	(31 964)
♦ Charges de personnel	(205 300)	(201 220)
♦ Autres charges d'exploitation	(18 771)	(15 960)
♦ Charges d'amortissements	(42 719)	(43 730)
Provisions :		
♦ Dotations	(21 143)	(18 509)
♦ Reprises	16 940	9 839
Total des charges de l'activité principale	(448 759)	(445 072)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(200)	(281)
Résultat de l'activité principale	(38 741)	(44 528)
ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	(458)	(170)
Revenus des participations	9 961	9 012
Provisions :		
♦ Dotations	(46)	(30)
♦ Reprises	9	35
Résultats des activités accessoires	9 466	8 848
OPÉRATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELLES		
Résultats divers	573	609
Provisions :		
♦ Dotations	(6 082)	(5 359)
♦ Reprises	1 219	1 039
Résultats extraordinaires ou exceptionnels	(4 290)	(3 710)
Résultats afférents aux exercices antérieurs	1 417	2 577
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(32 148)	(36 814)

4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2018

André Garino
Expert-Comptable
2, rue de la Lùjernetta
98000 Monaco

Jean-Humbert Croci
Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 Monaco

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2017 pour les exercices 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2018 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2017-2018.

Le total du bilan s'élève à 1 185 312 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître une perte de 32 148 K€. Le fonds social ressort à 668 618 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

À notre avis, le bilan au 31 mars 2018 et le compte de Pertes et Profits de l'exercice 2017-2018, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2018 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 6 juillet 2018
Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2018

André Garino
Expert-Comptable
2, rue de la Lùjerna
98000 Monaco

Jean-Humbert Croci
Expert-Comptable
12, avenue de Fontvieille
98000 Monaco

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2017-2018 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2017-2018, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

ASSEMBLÉE TENUE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 22 septembre 2017 en assemblée générale ordinaire annuelle pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 et renouveler le mandat des commissaires aux comptes.

Pour cette assemblée, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à sa tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 6 juillet 2018
Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Jean-Humbert CROCI

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES

4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse

4.2.1 Bilan au 31 mars 2018

ACTIF

	Exercice 2017/2018			Exercice 2016/2017
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	34 642	27 358	7 284	6 815
Concessions et droits similaires	32 499	27 340	5 160	5 319
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	2 120		2 120	1 495
Avances et acomptes	4		4	
Immobilisations corporelles	1 582 445	753 711	828 734	678 738
Terrains	122 516	38 102	84 414	84 411
Constructions	768 052	497 113	270 939	285 367
Installations techniques, matériels	182 598	161 330	21 268	26 925
Autres immobilisations	66 278	57 166	9 112	11 480
Immobilisations corporelles en cours	429 084		429 084	255 586
Avances et acomptes	13 917		13 917	14 968
Immobilisations financières	291 252	59 875	231 377	241 604
Participations et créances rattachées	289 647	59 458	230 190	240 590
Autres titres immobilisés	8	8		
Prêts consentis	739	391	349	203
Autres immobilisations	858	19	839	811
Total actif immobilisé	1 908 339	840 944	1 067 395	927 157
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	11 211	23	11 187	10 963
Avances et acomptes versés	561		561	568
Créances d'exploitation	9 578	1 975	7 603	7 975
Autres créances d'exploitation	22 940		22 940	17 070
Créances diverses	47 919	45 587	2 332	11 589
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	64 318		64 318	90 282
Charges constatées d'avance	5 687		5 687	5 865
Total actif circulant	162 214	47 586	114 629	144 311
Charges à répartir et écarts de conversion	3 288		3 288	3 847
TOTAL DE L'ACTIF	2 073 841	888 530	1 185 312	1 075 315

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Écarts de réévaluation	191 625	191 625
Réserve statutaire	2 452	2 452
Réserve de plus-values nettes à long terme		
Réserve de prévoyance	10 992	10 992
Réserve facultative	148 799	148 799
Report à nouveau	107 732	144 545
Résultat de l'exercice	(32 148)	(36 814)
Subvention d'investissement	6 196	6 763
Total capitaux propres	674 814	707 528
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 295	5 184
Provisions pour charges	34 887	34 362
Total provisions pour risques et charges	42 182	39 546
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	127 227	292
Emprunts et dettes financières	8 659	9 333
Avances et acomptes reçus	16 948	15 006
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 364	14 561
Dettes fiscales et sociales	74 173	72 850
Autres dettes d'exploitation	8 524	9 408
Dettes sur immobilisations	54 766	46 371
Autres dettes	24 801	23 671
Produits constatés d'avance	136 831	136 708
Total dettes	468 292	328 200
Écarts de conversion passif	23	40
TOTAL DU PASSIF	1 185 312	1 075 315

4.2.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	405 489	394 852
Reprises sur amortissements et provisions	16 940	9 839
Transferts de charges	102	245
Autres produits	5 130	6 432
Total des produits d'exploitation	427 660	411 368
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(3 299)	(3 080)
Variation de stocks de marchandises	(1 089)	(1 125)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(24 569)	(23 497)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	1 310	1 627
Autres achats et charges externes	(117 437)	(115 597)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(200)	(281)
Impôts et taxes	(31 726)	(31 925)
Salaires et traitements	(144 260)	(141 482)
Charges sociales	(61 048)	(59 738)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(42 719)	(43 730)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(12 970)	(12 581)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(8 173)	(5 928)
Autres charges	(18 803)	(15 983)
Total des charges d'exploitation	(464 984)	(453 319)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(37 323)	(41 951)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	9 961	9 012
Intérêts et autres	94	356
Différences positives de change	70	49
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	6
Reprises sur provisions	9	35
Total des produits financiers	10 138	9 459
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et autres	(586)	(554)
Différences négatives de change	(41)	(26)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(46)	(30)
Total des charges financières	(672)	(611)
RÉSULTAT FINANCIER	9 466	8 848
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	280	188
Sur opérations en capital	1 207	1 241
Reprises sur provisions	1 219	1 039
Total des produits exceptionnels	2 706	2 468
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(16)	(36)
Sur opérations en capital	(898)	(784)
Dotations aux provisions	(6 082)	(5 359)
Total des charges exceptionnelles	(6 996)	(6 178)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(4 290)	(3 710)
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
RÉSULTAT NET	(32 148)	(36 814)

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES

4.2.3 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2017/2018	Exercice 2016/2017
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	18 897	12 017
Variation du besoin en fonds de roulement	9 135	22 843
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	28 032	34 859
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(194 082)	(142 841)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	4 792	(9 677)
Produits de cession des actifs	640	661
Variation des dettes sur immobilisations	8 395	36 599
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(180 256)	(115 258)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit	126 934	292
Remboursements ligne de crédit		
Distribution de dividendes		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	(674)	531
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	126 261	824
VARIATION DE TRÉSORERIE	(25 964)	(79 574)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	90 282	169 856
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	64 318	90 282

4

4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français

Exercice clos le 31 mars 2018

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Jean-Humbert CROCI
12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino
2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Aux Actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan au 31 mars 2018, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 mars 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels au 31 mars 2018. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées

(Voir chapitre 1.2 « Principes comptables » de la note 1 « règles et méthodes comptables » et la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels)

La Société détient indirectement, à travers SBM International, une participation de 50 % dans le capital de Betclik Everest Group (BEG). Les titres de SBM International s'élèvent à 1,5 M€ et sont intégralement dépréciés dans les comptes annuels de la Société au 31 mars 2018. Les créances rattachées à ces titres s'élèvent à 232,9 M€ à cette date et sont dépréciées à hauteur des pertes de SBM International représentant 55 M€.

BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur. Une dépréciation éventuelle des titres BEG chez SBM International du fait de ces circonstances aurait des incidences sur la dépréciation des créances rattachées dans les comptes de la Société.

La valeur recouvrable de BEG a été estimée par la direction suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur de projection à l'infini.

Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés a également été réalisée sur la base d'une expertise externe afin de conforter l'estimation de la valeur recouvrable de BEG.

Dans ce contexte, le contrôle de la correcte dépréciation des titres de SBM International et des créances rattachées, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres et créances est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons réalisé les procédures suivantes :

- ◆ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ◆ des modèles et des calculs utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-At-Home),
 - ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation),
 - ◆ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
 - ◆ nous avons par ailleurs obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des actifs, en comparant ces éléments aux pratiques et données du marché des jeux en ligne. Par ailleurs, nous avons vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations.
- Enfin, nous avons vérifié que les titres et créances rattachées aux titres SBM International dans les comptes de la Société ont été correctement dépréciés pour tenir compte des capitaux propres négatifs de SBM International.

4

Reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 405,6 M€ au 31 mars 2018, et la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente une proportion importante.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la reconnaissance du chiffre d'affaires en comptabilité, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également couvert le risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

4. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société, et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique tout au long de celui-ci d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. En outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ces conclusions s'appuient sur des éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les comptes annuels, et ainsi que de la capacité des comptes annuels à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

6. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives à la société correspondant aux informations du rapport de gestion données dans le document de référence conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Paris-La Défense et Monaco, le 6 juillet 2018

L'Auditeur contractuel
Deloitte & Associés
François-Xavier AMEYE

Les Commissaires aux Comptes
Jean-Humbert CROCI **André GARINO**

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en milliers d'euros)	18 160	24 517	24 517	24 517	24 517
Nombre des actions ordinaires existantes	18 160 490	24 516 661	24 516 661	24 516 661	24 516 661
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	418 694	396 373	399 384	394 852	405 489
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	70 868	58 649	9 410	19 900	19 674
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	18 335	115	(38 317)	(36 814)	(32 148)
Résultat distribué aux actionnaires	182				
III - RÉSULTATS PAR ACTION ⁽¹⁾ (en euros)					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	3,90	3,21	0,38	0,81	0,80
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	1,01	0,01	(1,56)	(1,50)	(1,31)
Dividende attribué à chaque action	0,01				
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen de l'exercice	3 252	3 274	3 195	3 224	3 322
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽²⁾ (en milliers d'euros)	124 656	127 917	134 978	141 482	144 260
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) ⁽³⁾ (en milliers d'euros)	58 339	58 681	59 718	59 738	61 048

(1) Émission de 6 356 171 actions nouvelles par augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription le 24 mars 2015.

(2) Hors masses et cagnottes.

(3) Y compris frais de retraites.

4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse

4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2018

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	6 861	7 321
Immobilisations corporelles	760 164	908 787
Participations mises en équivalence	99 257	108 637
Autres actifs financiers	23 441	16 230
Actifs financiers non courants	122 698	124 866
Total actif non courant	889 755	1 041 007
Stocks	12 082	12 337
Clients	23 565	23 775
Autres débiteurs	31 113	32 776
Autres actifs financiers	28	173
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 850	70 952
Total actif courant	161 637	140 013
TOTAL DE L'ACTIF	1 051 391	1 181 020

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	436 563	400 132
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)	(140)	(556)
Résultat de l'exercice	(36 380)	(14 595)
Capitaux propres – part du Groupe	639 211	624 148
Intérêts minoritaires	417	604
Capitaux propres	639 628	624 751
Emprunts et passifs financiers	4 721	125 219
Avantages du personnel	50 074	48 981
Provisions	4 364	7 051
Autres passifs	130 716	130 502
Total passif non courant	829 502	936 504
Fournisseurs	20 424	23 250
Autres créditeurs	196 051	216 118
Provisions	251	483
Passifs financiers	5 164	4 663
Total passif courant	221 889	244 515
TOTAL DU PASSIF	1 051 391	1 181 020

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE S.B.M

4.4.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018
Produits des activités ordinaires	458 832	474 589
Achats consommés	(49 437)	(52 359)
Autres charges externes	(120 293)	(122 400)
Impôts, taxes et versements assimilés	(31 990)	(31 796)
Charges de personnel	(236 623)	(244 317)
Amortissements	(49 968)	(49 206)
Autres produits et charges opérationnels	(3 342)	(1 628)
Résultat opérationnel	(32 821)	(27 117)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	151	4
Coût de l'endettement financier brut	84	(120)
Coût de l'endettement financier net	235	(116)
Autres produits et charges financiers	462	277
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(4 171)	12 511
Résultat net consolidé	(36 295)	(14 446)
Part des intérêts minoritaires	(85)	(150)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	(36 380)	(14 595)
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	(1,48)	(0,60)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	(1,48)	(0,60)

4

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018
Résultat net consolidé	(36 295)	(14 446)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(960)	213
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	(20)	
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)		
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	128	(180)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(37 147)	(14 413)
dont résultat global part du Groupe	(37 229)	(14 561)
dont résultat global part des minoritaires	82	149

4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	(36 380)	(14 595)
Part des intérêts minoritaires	85	150
Amortissements	49 968	49 206
Résultat des sociétés mises en équivalence	4 171	(12 511)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(579)	(567)
Variation des provisions	(224)	2 040
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(613)	(402)
Autres charges et produits calculés	(65)	33
Plus et moins-values de cession	59	267
Capacité d'autofinancement	16 421	23 621
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	378	518
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	16 799	24 138
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	1 427	8 522
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	18 226	32 661
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(111 851)	(191 812)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	668	645
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	(110)	9 523
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(111 292)	(181 643)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(43)	(3)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	794	125 612
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(378)	(518)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	372	125 091
VARIATION DE TRÉSORERIE	(92 694)	(23 891)
Trésorerie à l'ouverture	187 546	94 850
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	(3)	(7)
Trésorerie à la clôture	94 850	70 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	94 850	70 952
Banques – Passif		

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE S.B.M

4.4.4 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
1^{ER} AVRIL 2016	24 517	214 650	(19 951)	436 578	655 793	378	656 171
Dividende distribué						(43)	(43)
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			(849)		(849)	(3)	(852)
Autre variation							
Résultat de l'exercice				(36 380)	(36 380)	85	(36 295)
Autres variations des sociétés mises en équivalence			20 647		20 647		20 647
31 MARS 2017	24 517	214 650	(153)	400 199	639 211	417	639 628
Dividende distribué						(3)	(3)
Augmentation de capital							
Autres éléments du résultat global			34		34	(1)	33
Autre variation			(51)		(51)	41	(10)
Résultat de l'exercice				(14 595)	(14 595)	150	(14 446)
Autres variations des sociétés mises en équivalence			(451)		(451)		(451)
31 MARS 2018	24 517	214 650	(620)	385 604	624 149	603	624 751

4

4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2018

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Jean-Humbert CROCI
12, avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino
2, rue de la Lùjerna
98000 Principauté de Monaco

Aux Actionnaires,

1. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan consolidé au 31 mars 2018, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie et l'état de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2018, et les notes aux comptes consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les comptes consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2018, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Test de perte de valeur des titres mis en équivalence

(Voir note 6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Les titres de Betclie Everest Group (BEG) mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Société au 31 mars 2018 s'élèvent à 108,6 M€ et comprennent un écart d'acquisition (goodwill) implicite de 76,2 M€. S'agissant d'un élément non amortissable, un test de dépréciation doit être réalisé annuellement afin de vérifier que cette évaluation est supérieure à la valeur recouvrable. BEG est confronté à différents risques pouvant avoir un impact significatif sur sa valeur.

La valeur recouvrable de BEG a été estimée suivant l'approche des flux de trésorerie actualisés, à partir d'un plan d'affaires sur trois ans, une extrapolation sur dix ans et une valeur de projection à l'infini. Une comparaison des résultats de la méthode des flux de trésorerie actualisés a également été réalisée sur la base d'une expertise externe afin de conforter l'estimation de la valeur recouvrable de BEG.

Dans ce contexte, le contrôle de la correcte dépréciation des titres BEG, à savoir s'assurer que la valeur recouvrable des titres est bien supérieure à la valeur nette comptable desdits actifs constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les hypothèses clés retenues dans l'approche des flux de trésorerie actualisés reposent de façon importante sur le jugement de la direction.

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation réalisés. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et avons réalisé les procédures suivantes :

- ◆ avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, nous avons procédé à un examen critique :
 - ◆ des modèles utilisés pour les principales entités du groupe (BetClic-Expekt-Everest et Bet-At-Home),
 - ◆ des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie actualisés (taux de croissance à long terme, taux de marge prévisionnelle, taux d'actualisation),
 - ◆ des calculs et de la cohérence de la structure des tests de dépréciation par sondages,
 - ◆ des prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- ◆ nous avons par ailleurs obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des actifs, en comparant ces éléments aux pratiques et données du marché des jeux en ligne. Par ailleurs, nous avons vérifié que les données qui ont alimenté les modèles sont cohérentes avec l'organisation, les plans d'actions et les projets de BEG, notamment à partir des plans d'affaires et de leurs extrapolations.

4

Reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux

Sur un chiffre d'affaires consolidé de 474,6 M€ au 31 mars 2018, la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 200,7 M€.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ les transactions de jeux sont caractérisées par des manipulations permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptée manuelles quotidiennes servant de base à la reconnaissance du chiffre d'affaires en comptabilité, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ vérification, sur la base d'échantillons, de la matérialisation de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces travaux ont été complétés par des tests de substance permettant, sur la base d'échantillons issus de la comptabilité, de vérifier que ces transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également couvert le risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de transactions de jeux dont nous avons vérifié la retranscription en comptabilité.

4. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société, et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il incombe au Conseil d'administration d'arrêter les comptes consolidés.

5. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit réalisé conformément aux normes ISA implique, tout au long de celui-ci, d'exercer son jugement professionnel et de faire preuve d'esprit critique. Il implique en outre :

- l'identification et l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques, et la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies à ce sujet par cette dernière ;
- une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si cette conclusion confirme l'existence d'une incertitude significative, l'attention des lecteurs du rapport doit être attirée sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, une opinion modifiée doit être exprimée. Ces conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements ultérieurs pourraient conduire le groupe à cesser son exploitation ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble, de la structure et du contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les comptes consolidés, et ainsi que de la capacité des comptes consolidés à refléter les opérations et événements les sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère ;
- concernant les informations financières des entités ou activités du groupe, la collecte des éléments probants suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés, qui implique d'être responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que d'assumer l'entière responsabilité de l'opinion d'audit exprimée.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

6. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe correspondant aux informations du rapport de gestion données dans le document de référence conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Monaco, le 6 juillet 2018

L'Auditeur contractuel

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

Les Commissaires aux Comptes

Jean-Humbert CROCI

André GARINO

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2017/2018
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

HONORAIRES VERSÉS À L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes

	Auditeurs contractuels				Commissaires aux Comptes (cf. détail par CAC)			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2017/2018	2016/2017	17/18	16/17	2017/2018	2016/2017	17/18	16/17
<i>(en euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	283 000	301 200	95	95	81 800	80 200	79	93
Filiales intégrées globalement					21 125	5 900	21	7
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	16 259	17 100	5	5				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	299 259	318 300	100	100	102 925	86 100	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Audits d'acquisition								
Sous-total								
TOTAL DES HONORAIRES	299 259	318 300	100	100	102 925	86 100	100	100

Les honoraires des Commissaires aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 91 925 euros pour l'exercice 2017/2018 et 104 580 euros pour l'exercice 2016/2017.

	Commissaire aux Comptes M. André Garino				Commissaire aux Comptes M. Jean-Humbert Croci				Commissaire aux Comptes M. Louis Viale			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2017/2018	2016/2017	17/18	16/17	2017/2018	2016/2017	17/18	16/17	2017/2018	2016/2017	17/18	16/17
<i>(en euros)</i>												
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	40 900	53 700	100	100	40 900		66		26 500		82	
Filiales intégrées globalement					21 125		34		5 900		18	
Sous-total	40 900	53 700	100	100	62 025		100		32 400		100	



Salle Blanche - Casino Monte-Carlo

5

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle et de gestion des risques est présenté au chapitre 16.5.1 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Le rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société est présenté au chapitre 16.5.2 dudit document.



Buddha Bar - Monte-Carlo

6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2018

6.1	Ordre du jour	54	6.3	Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	57
6.2	Rapport du Conseil d'Administration	55			

6.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017/2018
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017/2018
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Quitus définitif à donner à l'Administrateur dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Nomination d'un Administrateur
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

6.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 21 septembre 2018. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Huit résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2018.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{re} ET 2^e RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2018, dont il ressort une perte de 32 147 631,89 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un Résultat Net Consolidé Part du Groupe en perte de 14 595 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^e RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2017/2018.

QUITUS DÉFINITIF À DONNER À L'ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE (4^e RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus définitif à Monsieur Michel Rey qui a cessé sa fonction d'Administrateur d'État à compter du 29 septembre 2017.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (5^e RÉSOLUTION)

La **cinquième résolution** décide de l'affectation du résultat.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que la perte nette sociale de l'exercice clos au 31 mars 2018 s'élève à 32 147 631,89 euros et que le report à nouveau est de 107 731 549,96 euros, soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 75 583 918,07 euros ;
- il est proposé d'affecter la totalité du montant disponible, soit 75 583 918,07 euros, en report à nouveau.

NOMINATION DE M. CHRISTOPHE NAVARRE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR (6^e RÉSOLUTION)

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer la nomination de M. Christophe Navarre en qualité d'Administrateur pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023/2024, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

M. Christophe Navarre est diplômé de l'École d'Administration des Affaires de l'Université de Liège en Belgique.

Il est Président du fonds d'investissement Neptune International qu'il a créé, et Président de la société de conseil S.a.m. White Eagle International.

Auparavant, il a dirigé Jas Hennessy & Co, puis Moët Hennessy, et a contribué pendant vingt ans au développement et au succès de l'activité Vins & Spiritueux au sein du groupe LVMH dont il était également membre du Comité Exécutif.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont :

- Membre du Conseil de Surveillance de Heineken ;
- Président du Conseil de Surveillance de Vinexpo ;
- Membre du Conseil de JetSmarter Inc. (USA) ;
- Président du Conseil de Vivino Inc (USA).

Il est également Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre de la Couronne en Belgique et Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (7^e RÉSOLUTION)

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017/2018 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 3.1.5 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (8^e RÉSOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2017, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 22 mars 2019. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 22 septembre 2017, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 30 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 21 septembre 2018 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

6.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société des Bains de Mer :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître une perte nette de - 32 147 631,89 euros ;
- les opérations de l'exercice traduites dans ce bilan ou résumées dans les rapports du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux Comptes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

QUITUS DÉFINITIF À DONNER À L'ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2017/2018

L'Assemblée Générale donne quitus définitif à M. Michel Rey.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que la perte de l'exercice 2017/2018 s'élève à - 32 147 631,89 euros
- constate que le report à nouveau est de 107 731 549,96 euros
soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 75 583 918,07 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au report à nouveau 75 583 918,07 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DE M. CHRISTOPHE NAVARRE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale nomme M. Christophe Navarre en qualité d'Administrateur.

Le mandat de M. Christophe Navarre viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023/2024, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

SEPTIÈME RÉOLUTION**AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS**

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017/2018 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

HUITIÈME RÉOLUTION**AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 30 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 21 septembre 2018 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché

réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

NOTES

NOTES

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Sun Casino
Bay Casino

HÔTELLERIE & RESTAURATION

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Brasserie Café de Paris
Buddha Bar Monte-Carlo
Le Méridien Beach Plaza

LOISIRS & DIVERTISSEMENTS

Salle Garnier - Opéra de Monte-Carlo
La Rascasse
Monte-Carlo Beach Club
Thermes Marins Monte-Carlo
Salle des Étoiles
Jimmy'z Monte-Carlo
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club
La Promenade Monte-Carlo Shopping

RÉSIDENTIEL

Les villas du Sporting
Les Résidences du Sporting
Le Balmoral

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
Principauté de Monaco

www.montecarlosbm.com